



Décès et paiement des obsèques d'un membre de la famille.

Par **lolodebo**, le **09/12/2012 à 22:37**

Bonsoir,rnrnJe parle au nom d'une amie (Débo) qui à perdue ca grand mère depuis peu. Suite un mal entendu, la mère de celle ci exige de Débo le paiement des obsèques de sa grand-mère... Quelles sont ces droits et à qui s'adresser ? Je lui ai conseiller de saisir un juge des affaires familiale.rnAssez urgent . rnMerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **10/12/2012 à 09:27**

Bonjour, les frais d'obsèques sont à réglés par la succession, les factures doivent etre remises au notaire qui en est chargée.dan le cas ou la grand-mere ne laisse pas d'argent c'est aux enfants de régler le frais au titre de l'obligation alimentaire En absence d'enfants (décès) c'est aux petits enfants, cordialement